

La Ville d'Aix devient propriétaire des Gorges du Sierroz

10 Juin 78



C'était en 18... Les Gorges du Sierroz étaient un des buts de promenade les plus recherchés (Collection Imprimerie de l'Avenir)

La nouvelle est d'importance et ne relève ni du canular, ni du 1^{er} avril : la Ville d'Aix est devenue propriétaire des Gorges du Sierroz. Ainsi en a décidé le Conseil Municipal de notre ville au cours de sa séance de lundi !

M. et Mme Andréïni ne pouvaient ni ne voulaient plus gérer cet imposant patrimoine touristique. D'autre part, aucun héritier ou descendant de la famille n'avait l'intention de prendre la succession. La Commune de Grésy-sur-Aix, sur le territoire de laquelle se trouvent les célèbres Gorges ne voyait, en ce qui la concerne, aucun inconvénient que la Ville d'Aix prenne en main les destinées de ce site naturel. « L'affaire » s'est donc traitée et a trouvé ses conclusions devant le Conseil municipal aixois cette semaine.

Mais que représente cet achat de la Ville, sur un plan concret ? Les Gorges du Sierroz et leur exploitation comptent un site pittoresque aménagé qui s'étire sur un kilomètre et qui couvre 114.816 m². Entrent dans les conditions de l'achat, trois bâtiments en excellent état. Le tout est évalué à 400.000 francs.

Le paiement s'effectuera sous forme de rente de 25.000 F par an, annexée sur le coût de la vie. D'autre part, durant 5 ans, M. et Mme Andréïni continueront à gérer l'affaire et seront les régisseurs de la recette, 30 % allant à la Ville et 70 % leur revenant pendant ces cinq années.

Il serait intéressant d'utiliser à nouveau le bateau qui assurait il y a quelques années, la visite des Gorges sur l'élément liquide. Mais

des travaux de sécurité sont à entreprendre, en particulier au barrage de retenue situé en aval, dont la partie haute, sur 1,70 m, est en mauvais état.

Nos lecteurs trouveront dans notre prochain numéro le développement des différents rapports du Conseil Municipal de lundi.

Un conseiller, M. Roche, regretta que la collectivité qui a peut-être d'autres urgences à entrevoir, se substitue au privé et donne ainsi l'impression de défendre des intérêts personnels. M. Murguet pense au contraire qu'il y a là matière à intervention, car ces gorges constituent un élément attractif intéressant sur un plan touristique, qu'on n'a pas le droit de laisser à l'abandon. « Nous intervenons parce qu'il y a péril d'abandon et non pas concurrence », ajoute le premier adjoint, par ailleurs conseiller général du canton de Grésy et particulièrement à même de connaître les problèmes de cette circonscription.

Il sera sans doute possible d'obtenir des subventions et le Conseil s'attachera à les demander.

Le mot de la fin revient à M. D'Eaubonne : « En quelque sorte, la Ville d'Aix soutient les Gorges » nota le nouveau conseiller municipal qui s'associa au vote positif et unanime de ses collègues pour décider de cette acquisition qui constitue un événement dans l'histoire de notre Ville et des célèbres Gorges.